

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
27	22	27

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Michel LAN, Maire de La Destrousse.

Date de la Convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Présents :

Michel Lan	Richard Muscat	Daniel Sighieri	Sandrine Di Maccio	Christine Ponnvoy
Sandrine Mangion Lerda	Maxime Caillol	Lydie Battista	Emilie Champion	Gérard Jourdan
Arthur Tahmisian	Guillaume Vassia	Frédéric Perez	Bruno Ramos	Christine Roubaud
Valérie Masson	Marius Vannucci	Elody Fernandez	Daniel Bremond	Bernard Vassia
Christophe Lan				Candy Bréban

Pouvoirs : Christiane Maillet (pouvoir à S Mangion), Emilia Martins (pouvoir à S Di Maccio), Christelle Geromin (pouvoir à G Vassia), Marjorie Martino (pouvoir à M Vannucci), Florence Cruz (pouvoir à B Ramos)

Secrétaire de Séance : Valérie Masson

20260605-01 / Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27/09/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17,

VU le Code Electoral et notamment les articles L.283, L.284, L.286, LO.276, LO.286-1, L.287, L.287-1, L.289, L.291, L.292 et L.293, R.131 et suivants, R.276,

VU la Loi n°2025-444 du 21 mai 2025,

VU le Décret n°2022-1592 du 20 décembre 2022,

VU le courrier de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Bureau des élections du 27/04/2026,

VU la circulaire NOR INTP2611651C du Ministère de l'Intérieur du 6/05/2026,

VU le décret n°2026-301 du 21/04/2026,

VU l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 27/04/2026,

VU la Circulaire Ministérielle INTA2015957J du 30 juin 2020, fixant les conditions de désignation des élus délégués,

VU le conseil municipal d'installation du 20/03/2026 ;

M le Maire rappelle que les Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, pour un mandat de 6 ans, par les grands électeurs. Dans chaque Département, les Sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs, formé d'élus de cette circonscription : Députés et Sénateurs, Conseillers Régionaux, Conseillers Départementaux, Conseillers Municipaux.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil Municipal forment le bureau électoral. La Présidence appartient au Maire.

L'élection des Délégués et des Suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La Commune de La Destrousse doit donc désigner 15 Délégués et 5 Suppléants. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de Délégués et de Suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de Délégués et de Suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Sous la présidence M le Maire,

Il a été procédé à l'élection des Grands Electeurs, par scrutin de liste, à la plus forte moyenne.

03 listes ont été déposées.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Liste LAN	22
Liste PONNAVOY	3
Liste VASSIA	2

<u>Délégués</u>	<u>Suppléants</u>
LAN Michel	BATTISTA Lydie Eloïse
MANGION Sandrine	RAMOS Bruno
TAHMISIAN Arthur	CHAMPION Emilie
MASSON Valérie	SIGHIERI Daniel
LAN Christophe	MARTINS Emilia
MAILLET Christiane	
BREMOND Daniel	
DI-MACCIO Sandrine	
MUSCAT Carmel (Richard)	
MARTINO Marjorie	
VASSIA Guillaume	
GEROMIN Christelle	
VANNUCCI MARIUS	
PONNAVOY Christine	
VASSIA Bernard	

Fait à La Destrousse
Le 05/06/2026

Le Maire

Michel LAN



